

Code criminel, Aliments et drogues et...—Suite

- Art. 13 adopté, 9:43
 Am. (Grisé, R.) adoptés, 43
 Am. (Robinson, S.J.) rejeté, 9:43
 Art. 14 et 15 adoptés, 9:43
 Association canadienne des chefs de police, position, suggestions, etc., 4:24-7
 Association des banquiers canadiens
 Position, 4:6-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Renseignements confidentiels, divulgation—Transactions financières, exclusion
 Association du Barreau canadien
 Position, propositions, etc., 2:4-9, 15-6; 8:8-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Renseignements confidentiels, divulgation—Transactions financières, exclusion
 Biens, confiscation
 Agents de police, pouvoirs, 3:8-9; 5:6-7; 7:17-8
 Amendes
 Imposition sur les biens ne pouvant être saisis, 3:13; 9:22-4
 Paiement, défaut, peines d'emprisonnement, application, 9:25-30; 10:17-8
 Biens acquis suite à d'autres délits mais non reliés à la déclaration de culpabilité, preuve hors de tout doute raisonnable, détermination, etc., 3:12-3; 5:7-8; 9:22
 Biens saisis par un agent de police, omission, 3:10
 Disposition selon les instructions du procureur général, 10:18
 Dispositions, description, 1:8-9
 Distribués par héritage ou autres méthodes, application, 1:17-8
 Drogues, infractions, exclusion, raisons, 9:22
 Frais encourus par les services de police, remboursement, inclusion, suggestion, 4:25-6, 32-3
 Lors de la déclaration de culpabilité, confiscation au profit de Sa Majesté, etc., 3:12; 4:40-1; 9:21, 30-1; 10:15-7
 Patrimoine, valeur, augmentation après la perpétration, déduction, 3:13-4; 9:32-4; 10:13
 Personnes ayant droit sur les biens visés, avis, exigence, 9:34-5
 Personnes décédées, application, 1:13; 4:26-7, 30-1, 40; 9:31
 Personnes réputées s'être esquivées, confiscation après six mois, 4:40; 9:32
 Rapport, remise sur demande, 3:9; 7:19-22
 Restitution
 Automatique en cas d'acquiescement, inclusion, 10:19-20
 Documents, conservation par le procureur général, 3:14; 9:37
 Expression «semble innocente de toute complicité», interprétation, 3:14; 9:35; 10:18-9
 Mécanisme, demande, 5:22, 24
 Saisi après une certaine période de temps, possibilité, 1:17
 Tiers intéressés, demandes, considération, 1:18; 3:14; 9:36
 Canadian Lawyers' Association
 Position, suggestions, etc., 3:6-15, 21
Voir aussi sous le titre susmentionné Maisons de débauche, tenue et proxénétisme, considération comme des infractions de criminalité organisée *et* Renseignements confidentiels, divulgation—Transactions financières, exclusion

Code criminel, Aliments et drogues et...—Suite

- Comité, étude
 Article par article, amendements, présentation
 Procédure, 9:11-2; 10:12
 Report lors de séances ultérieures, proposition, etc., 8:13-6
 Procureur général de l'Ontario, mémoire, distribution, 5:29-31
 Témoins, apport, etc., 3:21-2; 5:4-5
 Comparaison avec d'autres pays, demande, 3:22-3
 Criminalité organisée, infractions
 Activités survenues dans des pays étrangers, application, 3:6, 24-6; 5:5-6, 25-6; 6:26-30; 7:7-13; 10:26
 Extension à toutes les formes de criminalité, demande, 3:25, 31-2; 5:19
 Mœurs, corruption, article, numérotation, explications, 6:25-6; 7:6
 Paragraphe 420.11(1), mot «convertir», remplacement par le mot «déguiser», suggestion, 3:20-1
 Personnes accusées, catégories, distinction, répercussions, 3:10-2, 16, 18
 Recyclage, nouvelle infraction, création, 1:9
 Voies de fait, exclusion, 2:21-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Maisons
 Criminels financièrement aisés, utilisation pour empêtrer les tribunaux, possibilité, etc., 2:14
 Débat en troisième lecture à la Chambre, prévision, 9:11-2
 Dispositions
 Application rétroactive, possibilité, 1:17
 Comparaison avec la loi américaine, demande, 2:10-1; 4:28
 Complexité, etc., 2:8, 23-4; 5:5
 Contravention avec la Charte canadienne des droits et libertés, possibilité, 2:11-2; 3:21; 5:5
 Description, 1:8-10
 Mise en oeuvre, délai de six mois, fixation, 5:8
 Procureur général, engagement, interprétation, etc., 3:6-7, 16-8; 4:26, 31
 Drogues
 Trafic, biens obtenus, possession
 Nouvelle infraction, création, 1:9; 6:9-10; 7:13-4
 Peine, détermination selon la valeur du bien, etc., 2:8-9, 16-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Biens, confiscation *et* Renseignements confidentiels, divulgation—Renseignements
 Entreprises acquises pour des activités criminelles, saisie, possibilité, 4:47-8
 Étude, 1:7-23; 2:4-27; 3:5-55; 4:5-55; 5:4-32; 6:7-30; 7:6-29; 8:6-23; 9:11-43; 10:12-26
 Formulation, groupes consultés, demande, 1:10
 Gendarmerie royale du Canada, position, 4:37-41, 45-6
 Hauts fonctionnaires, approche, allusions, 6:21, 23
 Maisons de débauche, tenue et proxénétisme, considération comme des infractions de criminalité organisée, 2:21; 5:11-2, 26-7; 6:11-23; 7:6-7
 Agences d'escorte, répercussions, 3:51-2
 Canadian Lawyers' Association, examen, demande, 3:18-9
 Canadian Organization for the Rights of Prostitutes, position, 3:41-6
 Comité canadien d'action sur le statut de la femme, position, recommandations, etc., 3:27-32, 37-40
 Objectif, 3:47